

PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Programme d'assurance collective des cadres, élus et membres du personnel de cabinet

Renouvellement de la tarification 2023

Le renouvellement de la tarification du programme flexible d'assurance collective aura lieu le 1^{er} janvier 2023.

En quoi consiste le processus de renouvellement de la tarification?

Chaque année, nos assureurs soit Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA) analysent notre utilisation du régime et les tendances du marché afin de déterminer la tarification requise pour l'année à venir. Nos primes d'assurance collective correspondent aux réclamations présentées par notre groupe, auxquelles s'ajoutent les frais de l'assureur et les taxes applicables.

Résultat du renouvellement de la tarification 2023

Cette année, l'analyse de notre utilisation du régime a donné lieu à une augmentation globale des coûts de 14,6 %. Comme le paiement des coûts est partagé entre l'employeur et les employés, ce résultat représente une hausse de 17,1 % pour la Ville et de **8,3 % pour l'ensemble des cadres**. L'effet de cette hausse sur la paie variera d'une personne à l'autre selon les choix de protections d'assurance de chacun.

Cette augmentation est attribuable à plusieurs facteurs :

- Une utilisation plus importante de certaines protections (soins de santé, soins dentaires et invalidité)
- Une hausse significative des coûts de plusieurs soins de santé et soins dentaires en raison de l'inflation
- Un premier renouvellement de la tarification des garanties d'assurance vie de base et d'assurance invalidité de longue durée depuis le changement d'assureur au 1^{er} juillet 2019 qui avait engendré des économies jusqu'ici.

Voici un aperçu du renouvellement des taux de primes par garantie :

Assurance invalidité de courte durée	13,9 %	Coûts payés à 100 % par la Ville
Assurance invalidité de longue durée	25,8 %	
Assurance vie de base	17,8 %	Coûts partagés entre la Ville et les cadres
Soins de santé	10,9 %	
Soins dentaires	3,0 %	
Garanties facultatives	0 %	

Ces ajustements seront appliqués à vos primes et à vos avantages imposables en date du 1^{er} janvier 2023 et seront reflétés sur la deuxième paie de l'année 2023.

PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Programme flexible d'assurance collective des élus municipaux

Sommaire des coûts et des crédits pour 2023

Partage des coûts

Les coûts du Programme flexible d'assurance collective sont partagés entre vous et la Ville selon les principes suivants :

- La Ville paie le coût des régimes d'invalidité (sauf le volet facultatif), 80 % du coût de la protection minimale des soins de santé et 80 % du coût des régimes de base des assurances vie et DMA.
- Vous payez la différence entre le coût des régimes choisis et le coût assumé par la Ville. Vous pouvez utiliser vos crédits flexibles pour payer le coût de ces régimes.
- Les régimes facultatifs sont entièrement payés par vous, mais sont offerts à des taux collectifs avantageux.

Crédits flexibles

La Ville vous verse d'abord des crédits flexibles de base. Vous recevez également des crédits supplémentaires si vous décidez d'être exempté du

régime de soins de santé. Vous pouvez utiliser ces crédits pour payer votre part du coût des régimes.

Le solde de vos crédits flexibles de base et d'exemption, après le paiement de vos régimes, peut être versé à votre compte gestion-santé ou transféré à un REER.

Commentaire sur les coûts et les crédits

Ce document présente uniquement les coûts de l'employé.

Les coûts et les crédits sont présentés sur une base **annuelle** et sont valables à compter du 1^{er} janvier 2023. Veuillez noter qu'il est possible qu'il y ait un écart minime entre votre calcul et celui généré par l'outil d'adhésion en raison de l'arrondissement des chiffres. Tous ces montants seront revus au 1^{er} janvier 2024. La taxe de vente provinciale de 9 % au Québec est incluse dans les coûts.

L'outil d'adhésion en ligne vous permettra de faire des simulations de coûts.

Protection minimale, régimes de base et enrichis

Coût annuel par catégorie de protection	Soins de santé			Soins dentaires	
	Protection minimale	Régime de base	Régime enrichi	Régime de base	Régime enrichi
Individuelle	154 \$	629 \$	1 002 \$	401 \$	835 \$
Couple ou monoparentale	318 \$	1 267 \$	2 012 \$	802 \$	1 670 \$
Familiale	440 \$	1 745 \$	2 769 \$	1 103 \$	2 296 \$

Assurance vie/assurance décès et mutilation par accident (DMA)

	Régime de base	Régime enrichi
Assurance vie de l'employé	Coût annuel = salaire annuel _____ X 20 % ÷ 1 000 X 2,773	Coût annuel = salaire annuel _____ X 1,2 ÷ 1 000 X 2,773
Assurance DMA de l'employé	Coût annuel = salaire annuel _____ X 20 % ÷ 1 000 X 0,183	Coût annuel = salaire annuel _____ X 1,2 ÷ 1 000 X 0,183

Crédits flexibles annuels

Crédits de base	600 \$
Crédits d'exemption (soins de santé)	283 \$

Régimes facultatifs

Régime facultatif d'assurance vie				
Âge	Employé		Personnes à charge	
	Coût annuel par unité de 10 000 \$		Coût annuel 1 unité vaut : • conjoint : 10 000 \$ • enfant : 5 000 \$ (selon le sexe et l'âge de l'employé)	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
Moins de 30 ans	7,78 \$	4,56 \$	12,58 \$	16,95 \$
30 à 34 ans	7,78 \$	6,45 \$	15,02 \$	16,95 \$
35 à 39 ans	9,94 \$	8,06 \$	16,95 \$	18,39 \$
40 à 44 ans	17,73 \$	11,81 \$	20,83 \$	26,65 \$
45 à 49 ans	29,27 \$	16,92 \$	26,65 \$	39,71 \$
50 à 54 ans	48,06 \$	27,11 \$	39,22 \$	59,57 \$
55 à 59 ans	88,87 \$	48,86 \$	58,59 \$	96,83 \$
60 à 64 ans	142,57 \$	75,98 \$	89,55 \$	159,76 \$
65 à 69 ans	230,09 \$	126,99 \$	134,59 \$	227,56 \$
70 à 74 ans	361,64 \$	220,70 \$	236,77 \$	365,08 \$

Régime facultatif d'assurance décès et mutilation par accident de l'employé	
Coût annuel = montant d'assurance _____ ÷ 1 000 X 0,183	

Assurance maladies graves								
Âge	Protection de base Coût annuel par unité de 10 000 \$				Protection étendue Coût annuel par unité de 10 000 \$			
	HOMME		FEMME		HOMME		FEMME	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Moins de 30 ans	4,45 \$	5,89 \$	3,79 \$	5,23 \$	12,56 \$	14,65 \$	11,90 \$	14,13 \$
30 à 34 ans	5,89 \$	8,76 \$	6,80 \$	11,25 \$	15,30 \$	19,36 \$	17,00 \$	22,76 \$
35 à 39 ans	7,98 \$	13,60 \$	10,33 \$	19,88 \$	17,79 \$	25,11 \$	20,80 \$	32,31 \$
40 à 44 ans	14,13 \$	28,38 \$	16,87 \$	37,28 \$	24,59 \$	40,94 \$	27,60 \$	50,49 \$
45 à 49 ans	28,25 \$	64,62 \$	26,29 \$	63,05 \$	40,81 \$	80,44 \$	38,59 \$	78,35 \$
50 à 54 ans	49,70 \$	126,61 \$	36,62 \$	90,51 \$	66,18 \$	148,33 \$	51,93 \$	110,13 \$
55 à 59 ans	84,50 \$	227,85 \$	52,06 \$	123,87 \$	109,09 \$	261,21 \$	73,38 \$	151,60 \$
60 à 64 ans	143,88 \$	379,71 \$	72,46 \$	158,79 \$	185,87 \$	436,61 \$	108,69 \$	205,88 \$